

## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit  
Identification du mélange:  
Dénomination commerciale: Ink Cartridge, Violet, 350, T824D
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Usage recommandé :  
Encre pour impression jet d'encre
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
Fournisseur:  
EPSON EUROPE B.V.  
Azie building, Atlas ArenA, Hoogoorddreef 5, 1101 BA Amsterdam  
Zuidoost The Netherlands  
Phone number: +31-20-314-5000  
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:  
chemicals@epson-europe.com  
Date: 30/06/2016  
Révision: 1.0
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
Phone number: +31-20-314-5000  
INRS France; + 33 (0)1 45 42 59 59  
Antigif Belgisch; +32 (0)70 245 245

### SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange  
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :  
Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).  
Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :  
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage  
Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).  
Pictogrammes de danger:  
Aucune  
Mentions de danger:  
Aucune  
Conseils de prudence:  
Aucune  
Dispositions spéciales:  
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
EUH208 Contient du (de la) 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.  
Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:  
Aucune
- 2.3. Autres dangers  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune  
Autres dangers:  
Aucun autre danger

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1. Substances  
Non
- 3.2. Mélanges

## Fiche de Données de Sécurité

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| Qté         | Nom                          | Numéro d'identif.                                             | Classification                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------|------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 65% ~ 80%   | Eau                          | CAS: 7732-18-5<br>EC: 231-791-2                               | Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 10% ~ 12.5% | Glycerol                     | CAS: 56-81-5<br>EC: 200-289-5                                 | Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 1% ~ 3%     | Triethanol amine             | CAS: 102-71-6<br>EC: 203-049-8                                | Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| < 0.05%     | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | Numéro Index: 613-088-00-6<br>CAS: 2634-33-5<br>EC: 220-120-9 |  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302<br> 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315<br> 3.3/1 Eye Dam. 1 H318<br> 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317<br> 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 |

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

## Fiche de Données de Sécurité

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
  - Porter les dispositifs de protection individuelle.
  - Emmener les personnes en lieu sûr.
  - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
  - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
  - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
  - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
  - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
  - Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres sections
  - Voir également les paragraphes 8 et 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
  - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
  - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
  - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
  - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
  - Matières incompatibles:
    - Aucune en particulier.
  - Indication pour les locaux:
    - Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
  - Aucune utilisation particulière

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
  - Glycerol - CAS: 56-81-5
    - Type OEL: OSHA - LTE: 5 mg/m3 - Remarques: PEL, as mist, respirable fraction
    - Type OEL: OSHA - LTE: 15 mg/m3 - Remarques: PEL, as mist, total dust
  - Valeurs limites d'exposition DNEL
    - Aucune donnée disponible
  - Valeurs limites d'exposition PNEC
    - Aucune donnée disponible
- 8.2. Contrôles de l'exposition
  - Protection des yeux:
    - Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.
  - Protection de la peau:
    - L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.
  - Protection des mains:
    - Non requis pour une utilisation normale.
  - Protection respiratoire:
    - N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

## Fiche de Données de Sécurité

Risques thermiques :  
Aucun  
Contrôles de l'exposition environnementale :  
Aucun  
Contrôles techniques appropriés  
Aucun

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                |                                                      |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Aspect et couleur:                                             | Liquide violet                                       |
| Odeur:                                                         | légère                                               |
| Seuil d'odeur :                                                | Aucune donnée disponible                             |
| pH:                                                            | 8.4 ~ 9.8 à 20 °C                                    |
| Point de fusion/congélation:                                   | Aucune donnée disponible                             |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:         | Aucune donnée disponible                             |
| Inflammation solides/gaz:                                      | Aucune donnée disponible                             |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | Aucune donnée disponible                             |
| Densité des vapeurs:                                           | Aucune donnée disponible                             |
| Point éclair: Ne clignote pas jusqu'à                          | 100 °C / 212 ° F (méthode en vase clos, ASTM D 3278) |
| Vitesse d'évaporation :                                        | Aucune donnée disponible                             |
| Pression de vapeur:                                            | Aucune donnée disponible                             |
| Densité relative:                                              | Aucune donnée disponible à 20 °C                     |
| Hydrosolubilité:                                               | Complet                                              |
| Solubilité dans l'huile :                                      | Aucune donnée disponible                             |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau):                        | Aucune donnée disponible                             |
| Température d'auto-allumage :                                  | Aucune donnée disponible                             |
| Température de décomposition:                                  | Aucune donnée disponible                             |
| Viscosité:                                                     | < 5 mPa·s à 20 °C                                    |
| Propriétés explosives:                                         | Aucune donnée disponible                             |
| Propriétés comburantes:                                        | Aucune donnée disponible                             |

#### 9.2. Autres informations

|                 |                          |
|-----------------|--------------------------|
| Miscibilité:    | Aucune donnée disponible |
| Liposolubilité: | Aucune donnée disponible |
| Conductibilité: | Aucune donnée disponible |

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité  
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques  
Informations toxicologiques concernant le mélange :  
e) mutagénicité sur les cellules germinales:

## Fiche de Données de Sécurité

Test: Mutagenèse - Espèces: five\_strains Négatif

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

Glycerol - CAS: 56-81-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: marmot = 7750 mg/kg - Source: Journal of Industrial Hygiene and Toxicology. Vol. 23, Pg. 259, 1941

Test: LDLo - Voie: Orale - Espèces: HUMAN = 1428 mg/kg - Source: "Toxicology of Drugs and Chemicals," Deichmann, W.B., New York, Academic Press, Inc., 1969Vol. -, Pg. 288, 1969. - Remarques: BEHAVIORAL: HEADACHE  
GASTROINTESTINAL: NAUSEA OR VOMITING

Triethanol amine - CAS: 102-71-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: marmot = 2200 mg/kg - Source: "Toxicometric Parameters of Industrial Toxic Chemicals Under Single Exposure," Izmerov, N.F., et al., Moscow, Centre of International Projects, GKNT, 1982Vol. -, Pg. 114, 1982.

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 5846 mg/kg - Source: Science Reports of the Research Institutes, Tohoku University, Series C: Medicine. Vol. 36(1-4), Pg. 10, 1989. - Remarques: GASTROINTESTINAL: "HYPERMOTILITY, DIARRHEA" KIDNEY, URETER, AND BLADDER: OTHER CHANGES  
BEHAVIORAL: CONVULSIONS OR EFFECT ON SEIZURE THRESHOLD

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (EU) 2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer 'Aucune donnée disponible':.

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Aucune donnée disponible

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1. UN number  
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies  
Aucune donnée disponible
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
Aucune donnée disponible
- 14.4. Groupe d'emballage  
Aucune donnée disponible
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
Aucune donnée disponible
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Aucune donnée disponible
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC  
Aucune donnée disponible

### SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
  - Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
  - Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
  - Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
  - Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
  - Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
  - Règlement (UE) 2015/830
  - Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
  - Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
  - Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
  - Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
  - Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
- Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:
  - Restrictions liées au produit:  
Aucune restriction.
  - Restrictions liées aux substances contenues:  
Aucune restriction.
- Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
  - Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
  - Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
  - 1999/13/CE (Directive COV)
- Dispositions relatives aux directives 82/501/EC(Seveso), 96/82/EC(Seveso II):  
Aucune donnée disponible
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique  
Non

### SECTION 16: Autres informations

- Texte des phrases cités à la section 3:
  - H302 Nocif en cas d'ingestion.
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H318 Provoque des lésions oculaires graves.

## Fiche de Données de Sécurité

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code          | Description                                       |
|-----------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------|
| Acute Tox. 4                            | 3.1/4/Oral    | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4      |
| Skin Irrit. 2                           | 3.2/2         | Irritation cutanée, Catégorie 2                   |
| Eye Dam. 1                              | 3.3/1         | Lésions oculaires graves, Catégorie 1             |
| Skin Sens. 1,1A,1B                      | 3.4.2/1-1A-1B | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1,1A,1B        |
| Aquatic Acute 1                         | 4.1/A1        | Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1 |

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche de données de sécurité annule et remplace toute édition précédente.

|             |                                                                                                                              |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR:        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.                                   |
| CAS:        | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).                                      |
| CLP:        | Classification, Etiquetage, Emballage.                                                                                       |
| DNEL:       | Niveau dérivé sans effet.                                                                                                    |
| EINECS:     | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.                                                        |
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.                                                                        |
| GHS:        | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.                                          |
| IATA:       | Association internationale du transport aérien.                                                                              |
| IATA-DGR:   | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:       | Organisation de l'aviation civile internationale.                                                                            |
| ICAO-TI:    | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:       | Code maritime international des marchandises dangereuses.                                                                    |
| INCI:       | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.                                                                     |
| KSt:        | Coefficient d'explosion.                                                                                                     |
| LC50:       | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                              |
| LD50:       | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                                       |
| LTE:        | Exposition à long terme.                                                                                                     |
| PNEC:       | Concentration prévue sans effets.                                                                                            |
| RID:        | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.                                    |
| STE:        | Exposition à court terme.                                                                                                    |
| STEL:       | Limite d'exposition à court terme.                                                                                           |

## Fiche de Données de Sécurité

|         |                                                                                                      |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| STOT:   | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.                                                    |
| TLV:    | Valeur de seuil limite.                                                                              |
| TWATLV: | Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH) |
| WGK:    | Classe allemande de danger pour l'eau.                                                               |